

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

du Conservatoire Lassalle

Quatrième rapport d'évaluation

25 janvier 2007

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Québec, le 8 février 2007

Monsieur François Fafard
Directeur des études
Conservatoire Lassalle
1001, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1L3

Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages révisée

Monsieur le Directeur,

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages de votre Collège a fait l'objet d'un premier examen de la Commission en novembre 1994. Elle avait alors été jugée partiellement satisfaisante. La deuxième et la troisième version de la politique ont été respectivement jugées entièrement satisfaisante en mars 1995 et satisfaisante en février 2006. Lors de sa réunion du 25 janvier dernier, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la politique révisée 2006-2007.

La Commission constate qu'une des dispositions au regard de la répartition de l'évaluation a été modifiée pour prendre en compte la suggestion qu'elle avait formulée et lever l'ambiguïté en ce qui avait trait à l'utilisation d'actes d'évaluation formative à des fins sommatives. Elle observe aussi que l'obligation d'un examen final pour chaque cours a été réintroduite dans la politique. La Commission considère que les modifications apportées sont pertinentes et que la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages contient tous les éléments essentiels pour assurer des évaluations de qualité. Elle la juge entièrement satisfaisante.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nicole Lafleur